

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN101

présenté par

M. Bazin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

« Le rapport annexé précise les contrats opérationnels en cohérence avec les ressources budgétaires à horizon 2023 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nos armées ont été engagées au-delà des contrats opérationnels prévus par la LPM en cours 2013-2018. Il est nécessaire de clarifier les objectifs de la LPM à horizon 2023. En effet, la rédaction actuelle fixe les contrats opérationnels à horizon 2030. Cela nuit à la lisibilité des engagements demandés à nos armées pour répondre à l'ambition affichée.